

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Caire de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le Corps-Législatif est convoqué pour le lundi 29 novembre.

Cette convocation va couper court, sans doute, à la longue polémique et à l'intempérance épistolaire de certains députés.

Une dépêche télégraphique de Venise, 2 octobre, 9 h. du soir, annonce que ce jour l'Impératrice Eugénie s'est promenée sur le grand canal. Sa Majesté a paru plus tard sur la place Saint-Marc. Le soir, le bassin Saint-Georges a été illuminé extraordinairement. L'Impératrice a paru au balcon du Palais-Royal, où elle a été vivement applaudie.

On a fait répandre le bruit, lisons-nous dans une correspondance de Paris, que la nomination du général Fleury à Saint-Petersbourg était une disgrâce. Nous pourrions dire au juste d'où est sortie cette rumeur. Nous nous abstenons néanmoins, pour ne pas mettre en cause sans sujet une personnalité considérable. Il nous suffira d'affirmer, d'après des informations sérieuses, que, loin d'être une disgrâce, la nomination du grand écuyer est plutôt un acheminement à de plus importantes fonctions. Nous pouvons assurer, du reste, que le général Fleury est complètement rallié au groupe libéral du gouvernement.

— Un décret impérial élève M. le baron de Talleyrand Périgord à la dignité de sénateur.

Une circulaire vient d'être adressée par le

ministre de la justice d'Italie aux procureurs généraux du royaume, au sujet des demandes en autorisation pour assister au concile œcuménique.

Plusieurs évêques ayant demandé s'ils pouvaient aller au concile, le gouvernement italien déclare ne pas s'y opposer. Toutefois, il réserve expressément ses décisions ultérieures, en tout ce qui pourrait léser les lois du royaume et les droits de l'Etat.

Le roi Victor-Emmanuel est parti pour Venise, où il va recevoir l'Impératrice des Français.

M. Nigra, ministre d'Italie, à Paris, dont nous avons annoncé le départ, il y a quelques jours, s'est également rendu à Venise.

Une correspondance de Madrid, publiée par le *Reveil*, annonce que le parti républicain prépare une prise d'armes générale immédiate en Espagne :

« Le plan unanimement adopté, — ajoute cette correspondance, — est de se jeter à la montagne, d'y appeler les troupes, de les harceler, de dégarnir ainsi les grandes villes, d'y assurer la victoire du peuple; et, une fois victorieux en province, de former une armée populaire et de marcher résolument sur Madrid. »

La nouvelle n'est pas absolument invraisemblable; cependant, nous doutons que les chefs sérieux du parti républicain espagnol s'associent au mouvement annoncé par le *Reveil*.

LE P. HYACINTHE.

L'Union a reçu communication de deux pièces fort importantes relativement au P. Hyacinthe.

La première est la réponse du préposé général des carmes déchaussés à la lettre du 20 septembre dernier, qui est arrivée à Paris depuis deux jours, et qui a été consignée avant-hier dans les mains mêmes du P. Hyacinthe, par deux religieux de son ordre ou par deux autres personnes de confiance.

Cette réponse, la voici :

« Rome, 26 septembre 1869.

« Au révérend P. Hyacinthe définitif. »

« Mon révérend Père,

« Ce n'est qu'hier, 25 septembre, que m'est parvenue votre lettre en date du 20 courant. Vous vous figurez sans peine à quel point elle m'a affligé et de quelle amertume elle a rempli mon âme. J'étais loin de m'attendre, de votre part, à une chute aussi profonde. Aussi mon cœur saigne-t-il de douleur, et est-ce, pris d'une immense pitié pour vous, que j'éleve mes humbles supplications vers le Dieu de toute miséricorde, afin qu'il vous pardonne et qu'il vous fasse sortir, au plus tôt, de la voie déplorable et fatale où vous vous êtes engagé.

« Il est bien vrai, mon Révérend Père, que, depuis cinq années, malgré mes opinions personnelles, en général contraires aux vôtres, sur bien des questions religieuses, comme je vous l'ai exprimé plus d'une fois; malgré les avis que je vous ai donnés à plusieurs reprises, relativement à vos prédications et dont,

si l'on en excepte toutefois votre station de carême à Rome, vous n'avez tenu qu'un fort médiocre compte, tant que vous n'êtes pas ouvertement sorti des limites imposées par la prudence chrétienne à un prêtre et surtout à un religieux, je vous ai toujours témoigné mes sentiments d'estime et d'amitié et je vous ai encouragé dans vos prédications. Mais si cela est vrai, il est vrai aussi que, du moment que je m'aperçus que vous commenciez à franchir ces limites, je dus commencer, de mon côté, à vous exprimer mes craintes et à vous témoigner mon mécontentement.

« Vous devez vous rappeler, mon Révérend Père, que je l'ai fait notamment l'année dernière, vers le mois d'octobre, lors de mon passage par la France, à l'occasion de la lettre que vous aviez adressée à un club de Paris. Je vous fis connaître, alors, combien cette lettre m'était désagréable.

« Vos lettres, publiées en Italie, me furent également fort pénibles et vous attirèrent aussi des reproches et des observations de ma part, lors de votre dernier voyage à Rome.

« Enfin, votre présence et surtout votre discours à la Ligue de la paix, mirent le comble à mes appréhensions et à ma douleur, et me forcèrent à vous écrire la lettre du 22 juillet dernier, par laquelle je vous ordonnais formellement de ne plus faire imprimer, à l'avenir, aucune lettre ni aucun discours, de ne plus prendre, désormais, la parole en dehors des églises, de vous abstenir de vous présenter aux Chambres, de prendre part à la Ligue de la paix ou à toute autre réunion dont le but ne serait pas exclusivement catholique et religieux.

PÉRIODIQUON.

33

L'ENFANT TROUVÉ,

PAR ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Gaëtan salua froidement Mlle de Flavigny, et parut prêt à la quitter; mais elle le retint par un geste d'effroi, en s'écriant :

— Monsieur le marquis, vous n'accomplirez pas votre horrible menace! Vous ne souillerez pas votre blason par la plus infâme des lâchetés! Car, enfin, quel mal vous a fait la comtesse de Flavigny? Est-ce sa faute à elle si je refuse de porter votre nom, d'associer ma vie à la vôtre? Comment pouvez-vous la rendre responsable d'une détermination qu'elle ne m'a pas même consultée? Je vous jure qu'elle ignore absolument de quelle manière je me propose d'accueillir l'ouverture de la marquise d'Apremont. Puisque je blesse votre orgueilleuse susceptibilité, vengez-vous de moi, de moi seule, ne m'en plaignez guère; mais épargnez, du moins, ceux qui ne vous ont jamais offensés!

— Il y a des solidarités fatales. Tant pis pour ceux qui sont injustement les victimes de cette loi implacable! Pourquoi serais-je plus clément que le ciel lui-même, qui a souvent frappé des familles, des générations, pour la faute de quelques-uns. Vous me repoussez, soit. Vous et les vôtres, vous vous en repentirez. Mes desirs et mes ambitions ne connaissent ni le scrupule ni la pitié. Je vous offre la paix ou la guerre. Libre à vous de choisir.

Il s'inclina de nouveau et feignit encore de vouloir se retirer. Comme il le pressentait, Blanche, le cœur gonflé d'indignation et d'épouvante, ne put s'empêcher de le retenir pour la seconde fois. Il sourit imperceptiblement. Ses yeux réfléchirent un éclair de triomphe, que la jeune fille ne vit pas.

— Pourquoi, demanda-t-elle brusquement, tenez-vous tant à m'épouser?

— Parce que... je vous aime, répondit-il après une minute d'hésitation. Vous êtes jeune à souhait, belle à ravir, et bien faite assurément pour exciter les plus saines passions.

— Il n'y a pas d'amour vrai sans délicatesse et sans générosité. Celui qui aime rassure au lieu de menacer. Il ne pousse pas au malheur, il se dévoue. Méconnu, dédaigné, il ne profère pas le cri de la vengeance, il murmure un pardon. Il veut qu'on le regrette, et non

qu'on le maudisse. Ne dites donc pas que vous m'aimez, monsieur! C'est assez, croyez-moi, d'être méchant, ne soyez pas hypocrite!

— Eh! mademoiselle, je vous le répète, je n'ai aucun goût à la sentimentalité, et j'aime à ma façon, qui en vaut bien une autre, car elle est franche et virile, et veut à tout prix conquérir la femme aimée, quitte à faire oublier ensuite la ruse ou la violence qui ont déterminé la possession.

— Seules, les âmes perverses osent procéder ainsi, et les victimes qui ont le cœur haut placé ne les amnistient jamais... Mais que dis-je? reprit Blanche avec une suprême ironie: l'amour n'a rien à voir dans ce qui se passe ici. Le mobile qui vous anime et dicte votre démarche en ce moment, c'est l'intérêt!!! Oh! ne secouez pas ja tête en signe de dénégation. Je suis mieux instruite que vous ne le supposez. Vous êtes ruiné, et vous me savez riche, riche à millions. Donc vous convoitez l'opulence de ma dot pour redorer vos armoiries, et surtout pour payer de nouveau la dime à vos habitudes de dissipation. Allons, à bas le masque d'amour, et montrez-moi sans vergogne la cupidité de vos sentiments.

Cette attaque imprévue décontenança visiblement le marquis. Il parut contraint et resta muet, tandis que la jeune fille poursuivait :

— Ah! Dieu m'est témoin que, pour détourner de ma famille l'orage dont vous la menacez, je vous abandonnerais sans hésitation les richesses qui m'appartiennent. Hélas! le mariage seul m'en donnerait la libre disposition; mais il faudrait alors me livrer à vous, et cette perspective, je vous le déclare, soulève en moi toutes les répugnances de l'antipathie et toutes les révoltes de l'orgueil; car je sens que je vous hais!... Pourquoi ne puis-je vous jeter ma fortune en pâture sans me sacrifier moi-même? Si cela était possible, ce serait déjà fait. Mais non! je suis sous la tutelle du comte de Flavigny, et je n'ai pas le droit de distraire une obole de l'héritage qui m'est échu.

Elle couvrit son visage de ses deux mains et se mit à pleurer.

Toujours silencieux, Gaëtan la considéra d'un air impassible. Lorsqu'elle eut maîtrisé son émotion et refoulé ses larmes, il lui dit avec un superbe aplomb :

— Eh bien! oui, je le confesse, il entre un certain alliage d'intérêt dans le mobile qui me porte à vouloir vous épouser. Oui, je reconnais très-sincèrement que j'ai dissipé mon patrimoine et que j'ai hâte de me recomposer une fortune pour reprendre dans le monde le grand train qu'exigent la noblesse de ma race et l'élevation de mon rang. Mais cela ne saurait-il se concilier avec l'admiration que m'inspire votre beauté

Ma défense, comme vous le voyez, ne s'adressait pas le moins du monde à vos prédications dans la chaire sacrée. C'est au contraire à cette chaire de vérité que je désirais vous voir consacrer entièrement et uniquement votre talent et votre éloquence.

Aussi est-ce avec une pénible surprise que j'ai lu dans votre lettre que : *Avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, vous ne sauriez remonter dans la chaire de Notre Dame.*

Vous devez bien savoir, mon Révérend Père, que je ne vous ai jamais interdit de prêcher; que jamais je ne vous ai donné d'ordre ou imposé des restrictions relativement à vos prédications. Je me suis permis seulement de vous donner quelques avis, de vous adresser quelques observations, notamment au sujet de vos dernières conférences, comme cela était, en ma qualité de supérieur, mon droit et mon devoir. Vous étiez donc, pour continuer vos prédications, soit à Paris, soit ailleurs, tout aussi libre que vous l'étiez les années précédentes, avant ma lettre du 22 juillet dernier, et si vous avez renoncé à paraître dans la chaire de Notre-Dame de Paris, c'est volontairement et de votre plein gré que vous y avez renoncé, et non pas en vertu des mesures que j'aurais prises à votre égard.

Votre lettre du 20 courant m'annonce que vous vous éloignez de notre couvent de Paris. Les journaux et des lettres particulières m'apprennent, en effet, que vous auriez quitté votre couvent et déposé l'habit religieux sans aucune autorisation ecclésiastique. Si le fait se trouvait malheureusement vrai, je vous ferais remarquer, mon Révérend Père, que vous ne devez pas ignorer que le religieux qui quitte son couvent et l'habit de son ordre, sans permission régulière de l'autorité compétente, est considéré comme un apostat, tombe, par conséquent, sous le coup des peines canoniques mentionnées *in cap. Periculoso*.

Ces peines sont, vous le savez, l'excommunication majeure : *Latae sententiae*, et, suivant nos constitutions, confirmées par le saint-siège, Part. 3, cap. 55, n° 12, ceux qui sortent de la congrégation, sans autorisation, encourent l'excommunication majeure *ipso facto* et la note d'infamie. *Qui a congregatione recedunt præter apostasiam, ipso facto excommunicationem et infamiam notam incurrunt.*

En ma qualité de votre supérieur, et afin d'obéir aux prescriptions des décrets apostoliques qui me commandent même d'employer les censures, afin de vous ramener dans le sein de l'ordre que vous avez si déplorablement abandonné, je me vois dans la nécessité de vous ordonner de rentrer dans le couvent de Paris que vous avez quitté, dans le terme de dix jours, à partir de la réception de la présente lettre, vous faisant remarquer que si vous n'obéissez pas à cette prescription dans le terme ci-dessus fixé, vous seriez privé ca-

noniquement de toutes les charges que vous exercez dans l'ordre des carmes déchaussés et continuerez à vivre sous le coup des censures établies par le droit commun et par nos institutions.

Puissiez-vous, mon Révérend Père, écouter notre voix et le cri de votre conscience! puissiez-vous rentrer promptement en vous-même, voir la profondeur de la chute que vous avez faite, et, par une héroïque résolution, vous relever généreusement, réparer le grand scandale que vous avez causé, et, par là, consoler l'Eglise, votre mère, que vous venez de tant affliger! Ce sont là les vœux les plus vrais et les plus ardents de mon cœur; c'est là aussi ce que vos frères désolés et moi, votre Père, demandons de toute la ferveur de nos âmes au Dieu Tout-Puissant, à Dieu si fécond en miséricorde et en bonté.

FR. DOMINIQUE DE SAINT-JOSEPH,
préposé général des Carmes déchaussés.

Nous publierons la seconde lettre dans notre prochain numéro.

LE DÉSASTRE DE BORDEAUX.

Aux premiers détails que nous avons donnés sur la catastrophe qui vient de jeter la désolation parmi la population de Bordeaux, nous ajoutons ceux qui suivent que nous empruntons au *Journal de Bordeaux* :

Pendant toute la journée de jeudi, une foule nombreuse n'a cessé de se porter sur les quais pour contempler les épaves fumantes des navires incendiés pendant la nuit. Toutes les précautions avaient été prises pour prévenir de nouveaux désastres. Les carcasses enflammées, conduites à terre ou échouées sur les bancs de sable et de vase, étaient surveillées de près.

Des détachements de troupes et de pompiers stationnaient sur les bords du fleuve, prêts à se porter sur tous les points menacés.

A huit heures, les navires brûlaient encore, éclairant au loin la rade, brasiers flottants, phares sinistres, dont les lueurs rouges rappelaient à la population consternée les lugubres épisodes de la veille.

Voici les nouveaux renseignements que nous avons pu recueillir :

Nous sommes heureux d'avoir à rectifier le chiffre des pertes éprouvées par notre place. Les évaluations que nous avions données nous avaient été fournies au premier moment, et alors que la panique excusait l'exagération. Mieux informés, nous pouvons affirmer qu'elles ne dépasseront pas six ou sept millions. De plus, on nous donne comme certain que les compagnies d'assurances de la Gironde sont peu compromises dans ce sinistre, qui retombe presque en entier sur les compagnies parisiennes et anglaises.

La question de savoir si on a eu tort ou

raison de saborder la gabare la *Sainte-Trinité* a donné lieu aux controverses les plus vives. Chacun a émis son opinion et personne ne s'est donné la peine de se rendre compte des faits. Pour nous, nous disons qu'on a dû agir ainsi, vu les circonstances dans lesquelles cette mesure a été prise.

Comme nous le disions hier, la remorque était frappée sur la chaîne de l'ancre, chaîne enroulée autour de l'étrave qui, malgré le soin qu'on avait de diriger sur elle un jet continu de pompe, finit par céder sous l'étreinte du feu.

La chaîne ne se trouvait plus fixée qu'à une planche aux trois quarts brûlée, puis n'offrait aucune résistance. L'immense brûlot allait donc échapper au remorqueur et être entraîné dans la rade. Tout était perdu. Que faire dans une situation pareille? Les nombreuses explosions qui avaient eu lieu faisaient supposer qu'il ne restait plus à fond de cale de caisses encore pleines. Dans cette croyance, on se décida non à ouvrir entièrement la barque, mais à pratiquer une ouverture pour donner passage à l'eau. Cette mesure fut exécutée avec l'assentiment de toutes les personnes présentes et sur l'ordre de M. le capitaine de port, qui n'avait pas le choix des moyens. Un capitaine des sapeurs-pompiers se rendit à l'avant de la *Sainte-Trinité*, et, malgré l'intensité des flammes, il pratiqua une ouverture.

Si la marée n'eût pas continué à monter, tout était sauvé; mais, peu à peu, la barque, qui touchait, fut soulevée, et alors sa membrure, disloquée par le feu, s'affaissa et donna passage à tout le chargement; malheureusement, les caisses n'étaient pas entièrement vides. Aucune force humaine ne pouvait empêcher cet événement de se produire.

A la première alarme, la compagnie des *Gondoles* avait mis tout son matériel à la disposition du commandant du port, qui avait autorisé M. Dejean, son directeur, à prendre toutes les mesures qu'il jugerait utiles à l'intérêt de tous.

LE CRIME DE PANTIN.

Nous sommes, pour le moment du moins, arrivés au dernier chapitre de la lugubre histoire qui a eu le privilège de passionner la France entière pendant douze jours.

Trois choses seulement à noter aujourd'hui.

D'abord la dépêche suivante, que nous apporte le *Courrier du Bas-Rhin* :

Guebwiller, 4^e octobre, 9 h. du matin.

On a trouvé dans le bureau des omnibus de Sultz une caisse contenant des habits et des notes au nom de Jean Kinck.

Ensuite le texte de la lettre adressée à Troppmann par son père et que publie le *Moniteur* :

et le désir ardent que fait naître l'espoir de votre possession? Ah! sachez-le, l'âme humaine est complexe, et les sentiments ne sont presque jamais exclusifs. Suis-je assez franc, et me taxerez-vous encore d'hypocrisie?

Non, mais d'impudence!... Et tenez, je vous l'avoue, mieux vaudrait pour la réalisation de vos espérances que vous n'en voulussiez qu'à ma dot. Peut-être alors consentirais-je... Mais vous appartenir, jamais!

Une lueur de joie glissa sur le visage du marquis. Ses lèvres eurent un vague sourire, et il murmura imperceptiblement :

Enfin, elle cherche à transiger!

Aussitôt il devint pensif; puis, comme s'il faisait un énergique effort pour se convaincre, il exhala un profond soupir, et reprit tout haut avec une feinte solennité :

Si je vous promettais, mademoiselle, de renoncer à vous pour toujours, je mentirais; mais souscrivez à notre union, et je vous engagerai ma parole de gentilhomme de vous respecter aussi longtemps que durera l'étrange répulsion dont vous êtes saisie en me voyant. Notre hymen, j'y consens, sera en réalité une séparation jusqu'au jour où, touchée par ma résignation et mes égards, il vous plaira de m'accorder de vous-même les droits sacrés de l'époux, volontairement abdiqués par moi pour vous complaire et vous obéir.

Eh! qui m'assure que vous tiendrez votre ser-

ment?

Je suis à moi-même ma propre caution, répondit Gaëtan en se redressant avec une certaine dignité. Dans le cours de ma vie, j'ai pu commettre des fautes plus ou moins graves; mais, j'en atteste le ciel, je ne me suis jamais parjuré. Ayez donc confiance, et vous ne vous en repentirez pas.

Cette fière assurance, d'ailleurs parfaitement jouée, en imposa à la jeune fille, trop inexpérimentée pour soupçonner la fourberie sous les habiletés d'un orgueil apparent. Après une pause, elle reprit :

Ainsi, dans le cas où je me résoudrais à vous donner ma main, vous vous contenteriez d'une simple participation dans la jouissance de ma fortune?

Sans doute; mais, je vous le répète, en conservant l'espoir de vous paraître digne dans l'avenir d'un bonheur plus intime et plus envié.

Vous seriez prêt à me jurer solennellement que je serais entourée par vous du respect le plus profond?

Oui. Vous me dicteriez vous-même la formule du serment.

C'est bien... Avant même de me conduire à l'autel, vous forcerez avec l'appât de l'or ce Roch Duhoux, qui n'est qu'un malfaiteur, à quitter le pays, à s'expatrier à jamais?

Je vous réponds qu'il disparaîtrait, et que per-

sonne n'entendrait plus parler de lui.

Un regard sinistre accompagna cette réponse de Gaëtan. Mais Blanche, distraite par ses nouvelles préoccupations, n'en vit rien.

J'y songe, ajouta-t-elle soudain en se frappant le front. Et Bénédicte?... Etes-vous certain que le père ignore son origine? Pouvez-vous m'affirmer que Roch Duhoux ne lui ait point parlé! Ah! je redoute qu'il ne soit trop tard pour prévenir un scandale, pour empêcher un malheur!

Le marquis hésita. Son nouveau valet ne lui avait pas caché qu'il avait tout appris à Bénédicte. Mais en même temps il lui avait raconté l'effet extraordinaire, inattendu, produit sur le père par cette révélation. Gaëtan comprit que ce dernier garderait le silence, au moins pendant un certain temps, et il répondit audacieusement :

Bénédicte ne sait rien encore. Dites-moi : « Je serai marquise d'Apremont », et je vous certifie qu'il ne saura jamais rien.

Il prononça les derniers mots avec une singulière inflexion de voix qui surprit un peu la jeune fille, mais à laquelle cependant elle ne donna aucune mauvaise interprétation.

Oh! dit-elle en s'animant, supposons même qu'il connaisse le mystère de sa naissance; ce n'est pas lui

Malheureux fils, Je ne puis plus douter maintenant de l'horreur de ta position! Et, c'est brisé de douleur et dans l'impossibilité où je suis de l'écrire, que je m'adresse à des personnes compatissantes qui veulent bien me servir d'interprète.

On m'apprend que tu refuses de nommer tes complices! Mais si tu ne les nommes pas, malheureux! tu laisseras croire au monde entier que tu es le seul coupable!

Au nom de la mère qui se meurt de douleur, de tes frères et de tes sœurs qui l'aimaient tant, au nom de Dieu que nous l'avons appris à craindre et à adorer, je te conjure de désigner tes infâmes complices à la justice des hommes.

Oui, songe à ta famille! Il n'est pas juste qu'elle supporte seule le souvenir impérieux de l'horrible forfait.

C'est le suprême adieu d'un père dont la vieillesse est flétrie.

JOSEPH TROPFMAN.

On devait s'y attendre, les funérailles des victimes de Troppmann ont été un deuil public dans la ville habitée par la famille Kinck.

Depuis jeudi soir, — écrit-on au *Figaro*, — toute la population de Tourcoing se pressait à la gare à l'arrivée de chaque train : on attendait les corps des victimes.

Parti de Paris jeudi, avec un prêtre de Notre-Dame et un ordonnateur des pompes funèbres, le wagon tendu de noir qui contenait les restes de la famille est arrivé à Lille vers deux heures du matin. Il n'en est parti que vendredi par le train de huit heures trente minutes du matin, qui est entré en gare à Tourcoing à neuf heures vingt minutes, avec un retard considérable occasionné par l'affluence des voyageurs.

Tout le long du chemin on ne voyait que des gens se dirigeant, à pied ou en voiture, vers la ville. La route de Roubaix à Tourcoing était pleine de monde. On eût dit un pèlerinage.

Une foule énorme entourait les abords du chemin de fer. La gare était tendue de noir, les réverbères de la rue de la Station, conduisant directement à l'hospice de l'Enfant-Jésus, tendus aussi d'étoffes noires et blanches.

C'était véritablement un deuil public. La présence des autorités du département en fit bientôt une cérémonie officielle.

Une grande voiture conduisit les sept cercueils à l'Enfant-Jésus, où était disposée une chapelle ardente.

La grande cour, entièrement tendue, contenait six catafalques, où étaient placés les cercueils : les deux plus jeunes ensemble, et Gustave un peu éloigné des autres.

Vers dix heures, le conseil municipal se rend en corps de l'Hôtel-de-Ville à l'hospice

qui serait à craindre, croyez-moi. Le brave cœur! Je suis convaincue qu'il ne voudrait pas être une cause de tourment et de désespoir pour la comtesse de Flavigny. Les instincts les plus généreux se reflètent sur son visage, et l'on comprend bien vite en le regardant qu'il est incapable d'une méchante action. Ah! je doute qu'on rencontre souvent une âme aussi bien douée, même dans le monde aristocratique auquel nous appartenons.

Que décidez-vous? demanda le marquis impatient. Il faut absolument que vous preniez un parti sans retard.

Qui me dit, s'écria tout-à-coup Blanche avec une explosion d'incrédulité, qui me dit que toute cette histoire n'est pas une invention pour alarmer mon cœur et contraindre ma volonté?

Comme elle s'exprimait ainsi, elle aperçut la comtesse dans la profondeur d'une allée du parc. Possédée par un vague sentiment de sollicitude maternelle, Mme de Flavigny venait rejoindre sa nièce qu'elle voyait depuis une heure en compagnie de Gaëtan.

Avant ce soir, reprit Blanche, je saurai à qui m'en tenir. Allez, monsieur, laissez-moi seule avec tante, qui se dirige de ce côté. J'espère être assez habile pour l'interroger sans qu'elle se doute de mes motifs, et pour obtenir d'elle la vérité, même à son insu.

Pour assurer la circulation, il n'y a que les douze agents de police, les six gendarmes et les quarante pompiers qui composent toute la force armée à Tourcoing. Bientôt le cortège se met en marche pour se rendre à la cathédrale.

» En tête marchent quatre bannières noires, puis les chantres, le clergé des deux paroisses réunies de Tourcoing.

» Ici viennent les sept corps portés à bras par les porteurs ordinaires; mais on en manquait dans la ville, on a été obligé de faire venir ceux de Roubaix.

» Le cercueil de la mère est recouvert d'un suaire noir, les six autres qui suivent par rang d'âge sont couverts de suaires blancs avec une grande croix bleue.

» Devant chaque corps marchent des enfants du pays, dont l'un porte une petite croix de bois noir, sur laquelle sont inscrits le nom et l'âge des défunts, pas autre chose. C'est d'une simplicité remarquable, et cette simplicité même ajoute à la grandeur de la cérémonie.

» Sur le passage des sept cercueils, tous les yeux se mouillent.

» Il y a du monde jusque sur les toits; les ouvriers ont abandonné les ateliers: il en est venu de la Belgique, de Lille, de Mazingarbe, de Roubaix. Cinquante mille personnes sont rangées sur la route suivie par le triste cortège.

» Après les corps vient la famille. En tête le frère de M^{me} Kinck, soutenu par l'abbé de Notre-Dame de Roubaix. Ils sont là vingt-huit parents, cousins, etc., tous en proie à une émotion profonde.

» Ce sont les autorités qui ferment la marche: — M. Roussel-Defontaines, maire; M. Dausse, secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. de Saint-Paul, qui est retenu par un deuil: il vient de perdre son beau-frère, M. Magnien; tous les corps constitués, les prud'hommes, le juge de paix, etc.

» A l'église Saint-Christophe, c'est le doyen qui officie. Ce vénérable curé a cinquante-trois ans de prêtrise; l'Empereur l'a décoré de sa propre main l'an passé. Rien ne saurait rendre l'effet indescriptible que produisent les sept cercueils rangés dans la nef; l'église entière en est pleine, du chœur à la porte d'entrée. C'est lamentable vraiment, et la plupart des assistants pleurent.

» On arrive au cimetière.

» Une grande croix noire annonce que le terrain où, à l'avance, sont creusées sept fosses, a été donné par la ville.

» Après les prières, M. Dausse, secrétaire général, s'avance, et prononce au milieu de l'attendrissement général quelques paroles émus.

» Le maire cède son tour de parole à M. Jules Brame, qui ne consent à parler que sur les instances répétées de ses concitoyens.

» Ce qui domine la foule, ce n'est pas une

pensée de colère, de vengeance, l'image de Troppmann est bien loin d'elle. Tous les cœurs sont tournés vers la prière, tous vers l'expiation suprême, et l'on se sépare alors sous l'empire d'une poignante émotion.

» Le gouvernement a fait savoir au maire qu'il prend à sa charge tous les frais des funérailles; mais la municipalité n'avait pas attendu cette décision.

Des renseignements récents fixent d'une manière certaine les relations de Troppmann avec Jean Kinck, dans le mois d'août dernier, et ne peuvent laisser aucun doute sur la réunion de Troppmann et de Jean Kinck dans les environs de Bischwiller. Des agents de Paris ont été envoyés sur les lieux où a dû être commis l'assassinat de Kinck pour y procéder à toutes les vérifications nécessaires. Par suite des indications données, le champ de ces recherches ne doit pas être très-étendu.

La police vient, assure-t-on, de découvrir à Lille une correspondance échangée entre Troppmann et Jean Kinck.

Le Soir dit que Troppmann a reçu une lettre de sa sœur lui annonçant que sa mère était dangereusement malade. Il en aurait été profondément ému et aurait longtemps pleuré; mais après l'interrogatoire, il serait revenu à son indifférence habituelle.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le monde religieux est en deuil.

Mgr Angebault, évêque d'Angers, dont nous avions annoncé la grave maladie, est mort samedi matin, à 9 h. 1/2.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Jeudi matin, à dix heures, notre vénérable évêque a reçu les derniers sacrements.

Monseigneur l'archevêque de Tours, prévenu par dépêche des désirs du malade, était arrivé le matin. Aussitôt le chapitre avec tout le clergé des paroisses d'Angers s'est trouvé réuni à la cathédrale autour du vénérable métropolitain. Le Saint-Viatique a été porté processionnellement et en silence jusqu'à l'Esivière; une foule considérable de fidèles suivait le cortège. L'archevêque, portant la Sainte-Hostie, les grands vicaires, le chapitre et une partie du clergé, sont entrés dans la chambre du malade, qui les a reçus le sourire sur les lèvres; aux portes, dans l'escalier et jusque dans la cour se pressait le reste du cortège, agenouillé et silencieux. Après la récitation des prières indiquées au rituel, un des grands vicaires a lu la profession de foi catholique, et notre pieux évêque a dit avec lui le *Credo*. L'archevêque a pris alors la parole, s'adressant au malade et l'exhortant à se recueillir à l'approche de son Dieu.

Voici les dernières et éloquentes paroles adressées à notre évêque:

« Tandis que vous nous donnez ici, monseigneur, l'exemple d'une pieuse résignation; tandis que vous dites au Seigneur Jésus: *fiat voluntas tua, in manus tuas commendo spiritum meum*, votre clergé, votre diocèse et moi, nous supplions ce même Dieu de vous garder encore à notre vénération. Nous avons besoin encore des leçons de votre piété et de votre doctrine. Mais il est le Maître, et s'il a jugé utile de vous rappeler à lui et de vous donner votre récompense, quand vous serez devant la gloire de Dieu, pensez à ceux que vous aurez quittés; priez pour l'Eglise et pour son chef; priez pour ce diocèse, priez pour ce clergé; priez pour moi, votre frère et votre ami. »

Après la Communion, l'archevêque a donné au malade le sacrement de l'Extrême-Onction. Quand les prières eurent été récitées, le malade, qui avait suivi toutes les cérémonies avec autant de calme et de piété attentive que s'il eût été dans le chœur de sa cathédrale, fit signe qu'il voulait parler, et d'une voix haute et ferme, il remercia les assistants de leur empressement, dernier témoignage d'une affection bien douce pour lui.

« Sans les prières de mes prêtres, dit-il, de mes chères communautés et de mes bien-aimés diocésains, je n'aurais pu voir encore ce jour. C'est à eux que je dois le bonheur de recevoir mon Dieu de la main de mon vénérable métropolitain; c'est à eux que je dois tant de consolation. Je vous en remercie de tout mon cœur. Priez encore. Si Dieu veut que je revienne à la santé, nous continuerons de travailler ensemble pour sa gloire. S'il veut me rappeler à lui, priez pour qu'il me juge avec miséricorde. S'il daigne me recevoir avec lui dans son ciel, soyez bien sûrs que votre vieil évêque ne vous oubliera pas. »

Ces quelques mots, échappés du cœur, ont ému jusqu'aux larmes toute l'assistance, et les fronts s'inclinaient avec respect devant la main qui allait les bénir pour la dernière fois.

Les obsèques de Monseigneur l'Evêque d'Angers auront lieu demain mercredi, à 9 heures, à la cathédrale.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avertissement comme une invitation. Six évêques assisteront à ces funérailles.

Les assises de Maine-et-Loire, pour le 4^e trimestre, s'ouvriront à Angers le 13 novembre prochain.

Nous extrayons de la liste des jurés les noms suivants qui appartiennent à notre arrondissement:

MM. Mayaud, Paul, à Saumur;

Thiffoine, Paul-Adrien, négociant à Saumur;

Le Pelletier, Eugène, propriétaire à Neuillé;

De l'Espagneul, Gustave, propriétaire à Allonnes;

Lehoux, Raymond-Eugène-Lucien, propriétaire à Allonnes;

Taugourdeau, Armand Auguste, propriétaire à Noeil-sous-Passavant;

Boutiller de Beauregard, Auguste, propriétaire à Louerre;

Servant-Maistreau, Pierre, propriétaire à Autoigné;

Samson, Jean, propriétaire à Brigné.

Le concours général institué depuis 1844 aura lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, en février 1870.

Il comprendra, indépendamment des animaux de boucherie des espèces bovine, ovine et porcine, un concours général de volailles vivantes et mortes; un concours de grains, graines, racines et plantes fourragères; un concours de fromages et de beurres, et une exposition d'instruments et de machines agricoles.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au plus tard, le 1^{er} janvier 1870, une déclaration écrite. Pour rendre plus facile l'accomplissement des obligations imposées aux exposants, des déclarations en blanc seront envoyées à tous ceux qui en feront la demande au Ministère; il en sera aussi déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

Cette déclaration devra être libellée d'une manière lisible. Tous les renseignements demandés en tête de chaque colonne des modèles devront être donnés de la manière la plus complète et la plus exacte.

Toute déclaration qui ne sera pas parvenue au Ministère le 1^{er} janvier 1870, et qui ne remplira pas les conditions de l'article 41, sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 1^{er} octobre, est entré en vigueur le nouveau tarif télégraphique qui réduit à 1 franc le prix de la dépêche simple dans toute l'étendue de la France.

On sait que le gouvernement avait devancé depuis longtemps l'époque fixée par la loi, en baissant à 50 centimes le prix des dépêches transmises de bureau à bureau dans un même département.

Une lamentable catastrophe a signalé mardi le passage du train express de Tours à la station de Choisy-le-Roi. Au moment où le convoi, lancé à toute vitesse, arrivait devant la gare, une jeune femme s'élançait pour traverser la voie.

Elle n'en eut pas le temps.

Gaëtan eut peine à contenir un mouvement d'inquiétude et de contrariété. Il avait si audacieusement dénaturé les faits, menti, calomnié, qu'il eut peur qu'un entretien confidentiel ne mit à jour sa perfidie. Cependant il réfléchit que Blanche n'oserait sans doute adresser à sa tante que de vagues questions, qu'elle se garderait bien évidemment de prononcer une parole assez catégorique pour la blesser, et il se rassura. A peine avait-il franchi la sinuosité d'une charmille, lorsque la comtesse arriva près de sa nièce. Celle-ci, voulant paraître calme, avait énergiquement comprimé les palpitations qui soulevaient sa poitrine; mais ses yeux encore humides et ses joues légèrement empourprées accusaient un trouble récent.

— Qu'as-tu, chère belle? lui demanda Mme de Flavigny après l'avoir embrassée au front et s'être assise à côté d'elle sur le banc.

— Mais rien... absolument rien... que l'envie de vous embrasser à mon tour, répondit Blanche en s'efforçant de sourire.

Et elle appuya deux baisers sur les joues de la comtesse, mais avec moins d'élan qu'elle n'en mettait d'ordinaire à lui prodiguer ses caresses. Mme de Flavigny ne parut pas y faire attention.

— Avec qui causais-tu tout à l'heure? reprit-elle. Avec le marquis, je crois?

— Oui, ma tante.

— Est-ce que je lui ai fait peur, qu'à mon approche il a disparu?

— Il ne vous aura point remarquée, balbutia la jeune fille en dissimulant un peu d'embarras.

— De loin, il m'a semblé que votre causerie s'animaient. Me permets-tu de te demander de quoi il s'agissait entre vous?

Blanche ne répondit pas tout de suite. Désireuse d'aborder immédiatement le sujet de ses préoccupations, elle redoutait néanmoins que sa tante ne pénétrât sa pensée et ne devinât son but. Cependant elle ne tarda pas à faire cette réponse, qui lui ouvrait en quelque sorte le chemin où elle voulait s'engager:

— Nous causions du père Bénédicte.

— Ah! reprit la comtesse. Et que disiez-vous de ce singulier personnage, de ce charmant garçon?

— Tout le bien que vous en pensez.

— Quoi! le marquis le vantait? cela me surprend.

— Oh! il mêlait plus d'une critique à ses éloges. Mais il le félicitait sans réserve... de vous ressembler.

Ces dernières paroles eurent quelque peine à s'échapper des lèvres de Mlle de Flavigny, effrayée malgré elle de chaque effort qu'elle tentait pour se glisser dans l'âme de la comtesse, et y entrevoir une lueur de vérité.

— M. Gaëtan d'Aprémont a donc remarqué, lui

aussi, cette ressemblance, dont tu m'as déjà parlé, et que je n'ai pu méconnaître?

— Il la trouve frappante. Il me disait même, avec une hardiesse qui m'a déplu, que, si l'on ne vous estimait comme la plus noble et la plus vertueuse personne de ce monde, on supposerait qu'il y a un mystère dans votre existence, et que Raoul n'est que votre second fils.

Cette phrase n'était pas achevée, que Blanche se repentait de l'avoir formulée avec tant de précision. L'effet produit sur la comtesse fut rapide et violent. Une rougeur ardente fit disparaître aussitôt le pâle éclat de son teint. Un frémissement nerveux agita les moindres fibres de son visage et de ses mains. Une moiteur intense se répandit sur ses tempes et sur son cou. Elle se leva par un mouvement brusque en proférant une sourde exclamation.

— L'insolent! murmura-t-elle.

Mais il y avait plus d'anxiété, plus de souffrance que de colère et d'indignation dans l'altération de sa physionomie et le tremblement de sa voix. Cette particularité significative ne parvint point à se soustraire au regard pénétrant de la jeune fille, dont le cœur se serra. La pauvre enfant eût voulu douter encore, mais déjà le doute lui semblait impossible. La secousse extraordinaire, pour ainsi dire électrique, qui venait d'ébran-

ler sa tante lui apportait un élément de conviction. Elle y voyait, en dépit d'elle-même, la certitude que Mme de Flavigny, dans sa jeunesse, s'était rendue coupable d'un oubli de ses devoirs, et que ce douloureux souvenir lui causait toujours une cruelle impression de honte et de remords. La mélancolie habituelle de la grande dame s'offrait, en outre, à l'esprit prévenu de Blanche, et donnait un nouveau degré de présomption aux apparences qui accusaient la comtesse de Flavigny.

Blanche, toutefois, ne se contenta point de cette première épreuve. Au risque d'une imprudence, elle résolut de pousser plus avant son investigation.

— Eh quoi! reprit-elle, une sottise plaisanterie, que j'ai eu le tort de répéter, a-t-elle donc la puissance de vous impressionner si vivement? En vérité, chère âme, vous êtes parfois trop facile à émouvoir. Cela me rappelle qu'il a suffi hier que cet ancien jardinier de Morsanges, cet affreux Roch Duhoux, vous parlât du temps où vous étiez jeune fille et vous nommât je ne sais qui, — une Sylvia, un Gérard Keller, si je ne me trompe, — pour vous agiter nerveusement et vous indisposer à ce point que vous avez failli vous trouver mal. Quelle sensitive vous êtes! Mais, à propos, qu'étaient donc cette Sylvia et ce Gérard Keller?

(La suite au prochain numéro.)

Atteinte d'abord par un des tampons de la locomotive, elle fut broyée par le cendrier, qui lamina son corps, des épaules aux jambes. La tête seule était demeurée intacte, presque souriante! La victime avait été foudroyée... Cette pauvre femme n'avait pas plus de trente ans; elle était grande, assez jolie. Les soins étant inutiles, on releva les restes ou plutôt les lambeaux de cette malheureuse imprudente, pour les rendre à sa famille. Avertissement terrible à ceux qui violent, tous les jours, les règlements des chemins de fer.

Pour chronique locale : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

M^{gr} ANGEBAULT photographié d'après nature.

Format carte 1 fr., grand format 5 fr. Expédition franco contre timbres-poste. Chez FRANCK, rue Vivienne, 18, PARIS.

L'éditeur Dentu, Palais-Royal, à Paris, vient de publier dans sa collection in-18 à 3 fr. un joli volume illustré par DARJOU, intitulé **Contes Bretons**. Ce volume, signé Paul FÉVAL, est un titre de plus à la popularité de notre fécond romancier. Rien de plus frais que ces tableaux bretons, de plus poétique que ces petites histoires toutes d'un intérêt saisissant. L'auteur a su faire avec un rare bonheur, et

le talent qu'on lui connaît, un livre tout à la fois amusant et moral; ses *Contes Bretons* seront le succès de cet hiver.

Marché de Saumur du 2 octobre.

Froment (l'h.) 77 k.	19 81	Huile de noix	50 k.	55 —
2 ^e qualité.	74	— chenevis	50	40 —
Seigle	14 50	— de lin.	50	44 —
Orge	14 —	Graine trèfle	50	—
Avoine	10 25	— luzerne	50	—
Fèves	15 50	Foin (charr.)	780	90 —
Pois blancs.	80	— Luzerne	780	70 —
— rouges.	80	Paille	780	45 —
Graine de lin.	70	Amandes . . .	50	—
Colza	65	— cassées	50	—
Chenevis	50	Cire jaune.	50	200 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité » à »
Id.	2 ^e id. » à »

Ordin., envir. de Saumur 1868,	1 ^{re} id.	70 à 75
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868,	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868,	1 ^{re} id.	52 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.		32 à 40

rouges (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.		90 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité	150 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.		» à »
Varrains, 1868.		90 à 100
Bourguet, 1868.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.		95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id.	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. VAILLIER, ancien huissier à Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (292)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BELLEMÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Bellemère, marchand poissonnier à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter, le lundi 11 octobre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, Ch. PITON. (402)

Etude de M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand.

A VENDRE

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à 500 mètres de Martigné et entourée d'un hectare soixante-cinq ares de terrain et verger. Cette maison conviendrait à une famille pour passer la saison des eaux à Joannette. S'adresser à M^e BESSON. (405)

A VENDRE

Un Jardin bien arboré, situé au village du Chapeau, d'une contenance de 22 ares. S'adresser à M. KLEIN, rue Royale.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc. S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER

L'HOTEL DU CHEVAL BLANC,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. BESNARD, propriétaire, qui l'exploite. (391)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UNE BONNE AUBERGE

bien achalandée.

S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

A VENDRE D'OCCASION,

BOUTEILLES VIDES.

S'adresser au bureau du journal.

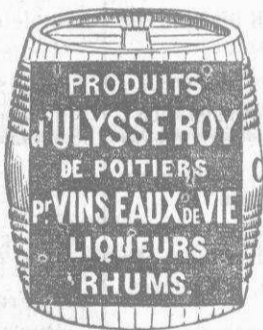
A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

On demande un ménage sans enfants, dont le mari serait valet de chambre, et la femme cuisinière, pour suivre une famille six mois à Paris et six mois à la campagne. S'adresser au bureau du journal.

Une maison de modes demande une ouvrière. S'adresser au bureau du journal.



Qualité de Linoles, 157, à Saumur.

RIELLANT, Dentiste.



PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

PAR AN 25 FRANCS
JOURNAL DE L'AGRICULTURE
DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE
DE L'HORTICULTURE
DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ
FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAU
Le Journal de l'Agriculture, le plus complet et le plus intéressant, le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en un livraisons de 460 pages avec de nombreuses figures, notes et planches coloriées.
LE MÊME JOURNAL, pris avec le Bulletin hebdomadaire: 1 an, 30 fr.; 6 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleuries, 9, Paris.
CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE: MM. J.-A. BARBAU, Bellu, CASANOVA, CANAU, de Gassan, de Kéroul, Léon de LAVERGNE, Les abonnées peuvent être de chaque mois.

Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toute sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange 58. (405)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS, Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :
Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER, Prix: 1 fr. 25 c., A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :
ÉTUDES HISTORIQUES
SUR
L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.
Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION
Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 franc, prix de la 1^{re} édition.
Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 OCTOBRE.			BOURSE DU 4 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 30	»	»	71 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	100 50	»	»	101	»	»
Obligations du Trésor.	495	»	2 50	495	»	»
Banque de France.	2810	2 50	5	2800	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1660	»	20	1675	15	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	615	»	»	622 50	»	2 50
Crédit industriel.	650	1 25	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	212 50	»	»	215	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	677 50	2 50	»	680	2 50	»
Orléans (estampillé).	98 75	»	»	960	1 25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1095	1 25	»	1092 50	»	2 50
Est.	598 75	»	»	600	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	982 50	»	»	983 75	1 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	615	3 75	»	610	»	5
Ouest.	603 75	»	»	603 75	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1600	»	10	1595	»	5
Canal de Suez.	475	»	8 75	460	»	15
Transatlantiques.	262 50	»	»	260	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	52 65	»	25	52 80	»	15
Autrichiens.	762 50	»	7 50	765	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	512 50	2 50	»	510	2 50	»
Victor-Emmanuel.	50	»	1	50	»	»
Romains.	»	»	»	49	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	292 50	»	5	293 75	1 25	»
Saragosse.	61 25	1 25	»	60	»	1 25
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	93	»	50	93	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	340	»	»	340	»	»
Orléans.	332	»	»	332 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	336 50	»	»	329 75	»	»
Ouest.	319	»	»	328 50	»	»
Midi.	327 50	»	»	327	»	»
Est.	330	»	»	330 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.